

**Lettre de M. Yannick Tasset, maire d'Orgeval,
aux Orgevalais - Journal municipal**

Le prolongement de l'A104 fait débat... et des Oh !

Vendredi 28 avril, sous la présidence de M. Bergougnoux, une réunion publique de proximité a été organisée par la CNDP (Commission Nationale de Débat Public), dans la salle Saint Marc, sur le projet autoroutier du prolongement de l'A104 dont tous les tracés proposés aboutissent à Orgeval. Un peu plus de 300 personnes étaient présentes, ce qui confirme l'intérêt des citoyens pour la préservation de l'exceptionnel cadre de vie du village. Autour de Monsieur le maire et du Conseil municipal, étaient réunis plusieurs intervenants dont les membres actifs du COPRA. M. Eric Debarle, et Mme Elisabeth Vannini, de la Direction Régionale de l'Équipement, représentaient le Maître d'Ouvrage. Le projet présenté porte sur le prolongement de la Francilienne par l'Ouest de l'Ile-de-France, de Cergy - Pontoise, jusqu'à Orgeval, c'est-à-dire sur environ 22 kilomètres pour un coût estimé à 2 milliards d'euros environ.

Selon le Maître d'Ouvrage, la réalisation du prolongement de la Francilienne permettrait de répondre aux objectifs suivants sur le territoire concerné :

- améliorer les liaisons entre les pôles régionaux : Roissy, Cergy - Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines.
- contribuer au développement du territoire en favorisant l'accessibilité aux activités économiques.
- faire face au développement de la mobilité et en particulier au développement des déplacements en grande couronne.
- délester les voies locales adjacentes à la Francilienne et permettre la reconquête du réseau local au profit d'autres modes de déplacements.
- améliorer la sécurité routière sur le réseau routier en concentrant le trafic de portée moyenne sur une infrastructure adaptée.

Conscient des risques que ce projet fait courir au cadre de vie et à l'environnement des Orgevalais, le Maire, Yannick Tasset, s'est exprimé au nom de l'équipe municipale et des Orgevalais et a dénoncé les incohérences du projet. Il estime que les objectifs énoncés ne pourront pas être atteints, car le bouclage annoncé n'en est pas un. Il ne s'agit en effet que du raccordement de l'A104 à l'A13, puis à l'A12 et à l'A86, ce qui n'a aucun sens lorsque l'on connaît l'encombrement de ces autoroutes aux heures de pointe. Que vont devenir les 125.000 véhicules drainés par la Francilienne lorsqu'ils vont déboucher dans la côte d'Orgeval, déjà tristement célèbre, alors qu'aucun élargissement de l'A13 n'est prévu ? Yannick Tasset ne veut pas que le village auquel il est très attaché ne soit connu que par ses bouchons. M. le maire a refusé de choisir l'un quelconque de ces tracés en évoquant toutes les nuisances annoncées : intensification du trafic poids lourds, de nouvelles perturbations sonores, une intense pollution supplémentaire, sans parler des encombrements sur la voirie locale transformée en circuit de délestage des axes majeurs saturés. Il a également pointé du doigt un projet qui ignore les recommandations du SDRIF en matière d'environnement ainsi que le statut d'écorégion de l'Ile de France. Tout comme les représentants du COPRA, il préconise l'étude de solutions alternatives telles que le développement des transports en commun et l'amélioration des voiries locales ou encore le ferroutage et le transport fluvial. Faut-il vraiment investir 2 milliards d'euros afin de gagner 15 minutes dans un trajet de 22 km s'est-il interrogé ?

Après de très nombreuses interventions témoignant d'une inquiétude générale sur ce projet qui est loin de faire l'unanimité, la soirée s'est terminée tardivement.

La CNDP va établir un rapport de synthèse de tous les avis qu'elle aura recueillis et remettra fin juillet ses conclusions au Ministre de l'Équipement et des Transports pour qu'il prenne sa décision à l'automne 2006. Espérons donc que la mobilisation de l'équipe municipale, des associations et de l'ensemble des Orgevalais sera suffisante pour convaincre l'Etat que l'A 104 ne

doit pas s'arrêter à Orgeval. Comme l'a indiqué un intervenant, la volonté que ce projet soit bouclé ne justifie pas qu'il soit bâclé.